

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2021 - 80		
Séance plénière du 3 mai 2021 Présidence : Serge Muller	Objet : Déclinaison Grand Est 2021 – 2030 du PNA Sonneur à ventre jaune	Vote : Favorable

Contexte

Le projet de Déclinaison Régionale du Plan National d'Actions (DRPNA) Sonneur à ventre jaune est né d'une volonté de la DREAL et des acteurs locaux de poursuivre et de mettre en œuvre des actions de préservation en faveur de l'espèce en région Grand Est.

Avant la fusion des trois régions, le PNA Sonneur à ventre jaune a été décliné en Alsace sur la période 2012-2016 et en Lorraine de 2013 à 2018. En Champagne-Ardenne, des actions d'amélioration des connaissances ont été menées dans le cadre des programmes d'actions amphibiens, accompagnés par des actions des acteurs à l'échelle locale. Suite à la fusion des régions, les actions à mener en Alsace, en Champagne-Ardenne et en Lorraine doivent être réunies et mutualisées afin de répondre aux besoins de préservation de l'espèce.

Ce document présente la déclinaison du PNA en Plan Régional d'Actions (PRA) dans le Grand Est mené sur les 10 prochaines années de 2021 à 2030. Le PRA découle des grands axes définis dans le document national en s'adaptant au contexte régional de l'espèce. Il définit les objectifs à mettre en œuvre afin d'approfondir des connaissances sur l'espèce déjà bien établies, de réaliser des actions de préservation concrètes et de sensibiliser le plus grand nombre d'acteurs. La DRPNA s'appuie sur les actions déjà menées en tirant l'expérience et les résultats de ces dernières en programmant les actions et les priorités à établir sur ce territoire.

L'animation Grand Est est réalisée par le CPIE du Sud Champagne, et animé par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine sur le territoire Lorrain et l'association BUFO en Alsace.

Questions au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur la pertinence de la déclinaison Grand Est du PNA Sonneur à ventre jaune 2021 – 2030 pour garantir la conservation des populations de Sonneur à ventre jaune.

Supports de réflexion

- Aubry M., Aumaître D., Bellenoue S., Féminier C., Fizezan A., Gosselin F., Vacher J-P, 2021, Déclinaison Régionale Grand Est du Plan National d'Actions 2021 – 2030 en faveur du Sonneur à ventre jaune, *Bombina variegata*. Agir pour la préservation des amphibiens. CPIE du Sud Champagne, BUFO, Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, DREAL Grand Est, 97 pages.

- Présentation en séance par Mathieu Aubry, CPIE du Sud Champagne et Camille Féminier, Dreal Grand Est

- Rapport d'Aymeric Mionnet et de Sylvain Gaudin, membres du CSRPN Grand Est

Analyse

La première partie présente l'espèce. Elle est synthétique mais il existe de toute façon un plan d'action national très complet sur ce thème.

La deuxième partie met bien en évidence l'importance de la région Grand Est dans la répartition nationale et également par rapport aux pays limitrophes même si les chiffres ne sont pas actualisés comme en Grand Est pour les autres régions. La répartition est exposée de façon plus ou moins détaillée en fonction des 3 anciennes régions. On peut regretter l'absence de corrélation avec les régions naturelles telles qu'elles ont été définies récemment. Cela aurait permis de faire ressortir les territoires plus propices à l'échelle du Grand Est. Des cartes détaillées par anciennes régions auraient apporté une plus grande précision. La carte la plus précise étant la carte de sensibilité récemment éditée par la DREAL Grand Est. Le paragraphe traitant des sites Natura 2000 ne présente pas le nombre de sites concernés par l'espèce et ne fait pas ressortir les ZSC prioritaires pour sa conservation. Dans cette partie, le paragraphe sur les distances de déplacement et continuités écologiques paraît plutôt devoir aller dans la partie 1. Enfin, le dernier paragraphe sur les tendances régionales ne met pas en évidence de tendance alors qu'ailleurs dans le document, il est expliqué que l'espèce apparaît en régression sur les marges nord de la population de Champagne-Ardenne (Argonne). Il serait plus pertinent de faire figurer cet élément dans cette partie et éventuellement d'exposer les proportions qu'atteint cette régression.

La troisième partie fait le bilan des actions menées dans le Grand Est qui sont déjà nombreuses en raison des programmes spécifiques développés entre 2010 et 2020. La présentation suit les 3 axes classiques inhérents au PNA (connaissance, protection, sensibilisation). Tout est certainement listé mais on a du mal à voir l'impact des actions du fait de l'absence de chiffrage. Par exemple de nombreuses mares ont été créées et suivies dans le cadre des différents PRAM successifs mais il n'y a pas de bilan sur l'efficacité de cette action pour le sonneur ou encore l'étude spécifique à la présence de l'espèce ne fait pas de bilan sur le statut de conservation à l'échelle des sites Natura 2000. Il manque aussi quelques cartes pour une meilleure visualisation (par exemple pour la problématique du Sonneur à ventre de feu).

Le dernier paragraphe liste les pistes à développer : une plus grande interaction avec les régions limitrophes, une plus grande interaction avec les actions développées dans d'autres programmes de protection, une sensibilisation accrue des différents acteurs et un bilan chiffré des mesures de protection mises en œuvre en particulier en milieu forestier.

La quatrième partie fait le point sur les menaces et les enjeux de conservation à l'échelle du Grand Est : 12 enjeux sont listés tous plus pertinents les uns que les autres. Dans les menaces, la question des modes d'exploitation induit par le bois énergie n'est pas soulevée. Ce nouveau mode d'exploitation qui devient plus fréquent apparaît pourtant particulièrement radical et atteint l'ensemble de l'écosystème forestier (circulation importante d'engins sur les cloisonnements et les parcelles). Son impact sur le Sonneur est à préciser.

La 5ème et la 6ème partie portent sur les stratégies nationales et régionales. Un second plan d'action national est en cours de réalisation.

Enfin la 7ème partie présente les actions retenues et la gouvernance régionale : 19 actions sont répertoriées en 4 axes (animation, connaissance, gestion et conservation, sensibilisation).

- Connaissance : 4 actions

L'action principale 2.1 « Evaluer l'état de conservation de l'espèce et suivre l'évolution des populations » mériterait plutôt de s'appeler « Suivre l'évolution de la population pour évaluer l'état de conservation de l'espèce ». Le suivi est prévu dans le cadre de l'observatoire régional de la biodiversité (OGEB). On peut regretter que le protocole ne figure pas en annexe et que les coordonnées du coordinateur et de sa structure ne figurent pas dans la fiche action. La méthodologie coïncide en tout cas avec celle évoquée par le plan d'action national. Néanmoins alors qu'il est indiqué que le protocole national est finalisé, aucun élément n'est exposé dans la DRPNA. Disposer de données nationales comparables pour évaluer l'état de conservation régional n'en serait que plus pertinent. Il serait donc souhaitable que le protocole national et le protocole du Grand Est soient compatibles. Il pourrait également être judicieux que cette fiche action intègre la promotion du protocole auprès des autres acteurs institutionnels (PN, PNR, ONF dans les RBI & RBD) mais aussi du réseau Natura 2000. Cela permettrait d'augmenter le

nombre de mailles suivies mais aussi d'assurer d'autres sources de financement. Le protocole est simple et l'espèce est facile à reconnaître.

L'action 2.2 sur une meilleure connaissance des habitats prairiaux est également marquée comme prioritaire avec à la clé de nouvelles prospections. Il paraît nécessaire de procéder à une analyse des données déjà disponibles, y compris celles collectées dans le cadre des PRAM successifs, avant d'engager de nouvelles prospections qui ne paraissent pas forcément prioritaires.

L'action 2.4 sur une meilleure connaissance de l'habitat terrestre revient à acquérir des connaissances comportementales en dehors de la période de reproduction.

Enfin, l'action originale 2.3 sur les interactions entre la gestion cynégétique et la conservation du Sonneur (risques pour l'espèce dans les secteurs à très fortes densités de sangliers), est un aspect qui n'a pas été abordé par le PNA mais qui paraît totalement justifié.

Pour ces deux dernières actions, les organismes de recherche méritent d'être identifiés comme pilotes à part entière (au même titre que les animateurs)

Par ailleurs, bien que le changement climatique soit inscrit comme un enjeu de conservation, il n'y a pas de proposition de connaissance ou de suivi en lien avec ce thème. Il pourrait être opportun de voir si à l'échelle des suivis locaux ou à l'échelle du suivi régional, il n'y a pas moyen d'intégrer des paramètres permettant de quantifier l'impact de cette menace.

- Gestion et conservation : 9 actions

Parmi les 9 actions présentées, pour l'action 3.3 sur la protection des sites isolés, le porter à connaissance auprès des propriétaires et gestionnaires n'est pas clairement mis en avant. Cette action pourrait également être agrémentée d'un suivi annuel sur certaines stations si cela s'avère nécessaire.

L'action 3.4 sur la création de milieux dans les tranchées forestières est mise en priorité moyenne alors qu'elle représente une véritable opportunité de travailler sur ces milieux délaissés non soumis à une logique productive et représentant de véritables corridors écologiques. Il conviendrait qu'elle puisse être mise en œuvre à large échelle dans tout le Grand Est d'autant plus que les acteurs concernés sont présents sur l'ensemble de la région.

L'action 3.5 sur les échanges internationaux paraît avoir davantage sa place dans les actions de coordination ou de communication avec pour thème principal la recherche de moyens financiers européens.

L'action 3.6 n'évoque pas les mesures ERC en lien avec ce thème. La région Champagne-Ardenne est aussi concernée au même titre que les autres régions.

D'une manière générale, l'OFB n'apparaît pas systématiquement dans la liste des acteurs. C'est pourtant un intervenant déterminant en termes de respect de la législation (destruction des habitats et respect des mesures ERC).

- Sensibilisation : 2 actions

L'action 4.3 est centrée sur la diffusion du nouveau guide de prise en compte de l'espèce en contexte forestier. L'ONF et le CRPF mériteraient de figurer comme pilotes de l'action au même titre que les animateurs pour une diffusion la plus efficace possible. Ce nouveau guide technique mériterait d'avoir une version simplifiée pour une distribution large auprès non seulement des gestionnaires, mais également des propriétaires privés, des élus, des intervenants de la gestion des milieux (agriculteurs, débardeurs...). Il pourrait être également pertinent d'inclure à cette fiche action les CFA et CFPPA assurant des formations en lien avec la forêt.

Avis du CSRPN

Au vu des éléments exposés en séance et communiqués aux membres, le CSRPN considère que la déclinaison régionale du PNA Sonneur à vente jaune est cohérente avec le plan national d'actions et que les actions ont été adaptées au contexte régional. En conséquence le CSRPN émet un avis favorable à la déclinaison Grand Est 2021-2030 du PNA Sonneur à vente jaune.

Recommandations

Le CSRPN valide les propositions en apportant les recommandations suivantes :

- Apporter des éléments cartographiques complémentaires plus précis sur la répartition régionale et faire le lien avec les régions naturelles du Grand Est pour les secteurs pour lesquels cela s'avère nécessaire ;
- Quantifier autant que possible le bilan des actions des années précédentes réalisées lors des précédentes DRPNA notamment en matière de création de sites ;
- Lister l'exploitation du bois énergie dans les menaces ;
- Rechercher la cohérence entre le suivi régional et le suivi national, impliquer les différents acteurs et y intégrer la prise en compte de l'impact lié au changement climatique ;
- Elargir les opérations de sensibilisation et de formation en intégrant les entreprises de travaux forestiers et leurs salariés ainsi que les CFA et CFPPA en lien avec la forêt.

Fait le 2 juin 2021



Le président du CSRPN
Serge Muller